



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du Jeudi 14 avril 2016**  
**A 18h30**

**Présents** : M. FRATISSIER Maire, MM. FRANCOIS, FABRIER, MESSIEZ-PETIT, CAUMON, Mmes OLLIER, VIGNAL, MAZAURIC, Adjoints, MM HARMAND, GUIBAL, SABATIER, BERTRAND, GARCIA, ASDIH, Mmes SANTNER, NORMAND, VIALLA, LECONTE, Conseillers Municipaux.

**Valablement représentés** : M. VIVANCOS a donné procuration à M. FRATISSIER.  
M.SPAHN a donné procuration à M. BERTRAND.  
Mme FINO a donné procuration à Mme MAZAURIC.  
Mme LETERTRE a donné procuration à Mme OLLIER.  
M.RIGAUD a donné procuration à M.MESSIEZ-PETIT.  
Mme AIGOUY a donné procuration à M.FRANCOIS.  
Mme LEJEUNE a donné procuration à M.CAUMON.  
Mme VIALA a donné procuration à Mme VIALLA.

**Absents excusés** : Mme EL GHOUCH.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 15 mars 2016 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à l'instance délibérante de rajouter 1 question supplémentaire :

-Acquisition d'actions de la SPLA TERRITOIRE 34.

**Objet 1 : Compte administratif et Compte de gestion 2015 – Budget Principal**

Monsieur le Maire et Madame Hélène Ollier adjointe aux finances, présentent aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2015 pour le budget principal tels qu'ils figurent dans le compte administratif et le compte de gestion du Comptable.

## Résultats 2015 budget principal

	Résultat de clôture cumulé 2014	Affectation résultat 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture cumulé 2015
<b>Section d'investissement</b>				
Recettes de l'exercice			891 621.65 €	
Dépenses de l'exercice			1 350 079.58 €	
Excédent Déficit	203 425.96 €	203 425.96 €	- 458 457.93 €	- 255 031.97 €
<b>Section de fonctionnement</b>				
Recettes de l'exercice			3 765 409.62	
Dépenses de l'exercice			3 301 442.58	
Excédent Déficit	+305 453.62	+ 305 453.62	463 967.04	769 420.66 €
TOTAL par colonnes	+ 508 879.58 €	+ 508 879.58 €		+ 514 388.69 €

Reste à réaliser recettes investissement réelles : 735 816.06 €  
 Reste à réaliser dépenses investissement engagées : 970 787.28 €  
 Solde restes à réaliser : - 234 971.22 €

Le résultat d'investissement après reprise des restes à réaliser est donc de - 490 003.19 €

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2015 et d'affecter ainsi le résultat de fonctionnement

- au compte 002 excédent de la section de fonctionnement la somme de 279 417.47 €
- au compte 1068 la somme de 490 003.19 €

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Caumon, 1<sup>er</sup> adjoint fait procéder au vote.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget principal comme présenté ci-dessus et décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 excédent de la section de fonctionnement.*

### **Objet 2 : Budget primitif 2016 – Budget Principal**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif 2016 de la commune.

Ce budget primitif ci-joint s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Section de fonctionnement : 3 578 920.00€  
 Section d'investissement : 4 549 187.28 €

**Total : 8 128 107.28€**

*Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Principal 2016 (voté au chapitre pour le fonctionnement et à l'opération pour l'investissement).*

**Objet 3: Compte administratif et Compte de gestion 2015 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire et Madame Hélène Ollier adjointe aux finances, présentent aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2015 pour le budget assainissement tels qu'ils figurent dans le compte administratif et le compte de gestion du Comptable.

**Résultats 2015 budget Assainissement**

	Résultat de clôture cumulé 2014	Affectation résultat 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture cumulé 2015
<b>Section d'investissement</b>				
Recettes de l'exercice		300 481.91	110 811.07	
Dépenses de l'exercice			148 543.08	
Excédent	300 481.91			262 749.87
Déficit			- 37 732.01	
<b>Section d'exploitation</b>				
Recettes de l'exercice			101 807.05	
Dépenses de l'exercice			98 233.93	
Excédent	46 166.89	46 166.89	3 573.12	49 740.01
Déficit				
<b>TOTAL</b>	<b>346 648.80</b>	<b>346 648.80</b>	<b>-34 158.89</b>	<b>312 489.88</b>

Reste à réaliser recettes investissement réelles : 12 344.43€  
 Reste à réaliser dépenses investissement engagées : 72 466.33€  
 Solde restes à réaliser : - 60 121.90 €

Le résultat réel d'investissement cumulé de l'année 2015 est de 202 628 €

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2015 et d'affecter le résultat d'exploitation au compte 002 excédent de la section d'exploitation.

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Caumon, 1<sup>er</sup> adjoint fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget assainissement comme présentés ci-dessus et décide d'affecter le résultat d'exploitation au compte 002 excédent de la section d'exploitation.

#### **Objet 4 : Budget Primitif 2016 – Budget Assainissement**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter le budget primitif 2016 assainissement.

Ce budget d'assainissement ci-joint s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Section de fonctionnement : 147 138 €

Section d'investissement : 1 101 960.77 €

**Total 1 249 098.77 €**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les prévisions du Budget Primitif Assainissement 2016 telles que détaillées dans le document annexé.

#### **Objet 5 : Compte administratif et Compte de gestion 2015 – Budget OPTVA**

Monsieur le Maire et Madame Hélène Ollier adjointe aux finances, présentent aux membres du Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2015 pour le budget assainissement tels qu'ils figurent dans le compte administratif et le compte de gestion du Comptable.

#### **Résultats 2015 budget OPTVA**

	Résultat de clôture cumulé 2014	Affectation résultat 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture cumulé 2015
<b>Section d'investissement</b>				
Recettes de l'exercice		141 671.20	5 820.94	
Dépenses de l'exercice			0	
Excédent	141 671.20		5 820.94	147 492.14
Déficit				
<b>Section de fonctionnement</b>				
Recettes de l'exercice			13 686.50	
Dépenses de l'exercice			38 318.49	
Excédent	32 492.53	32 492.53		7 860.54
Déficit			-24 631.99	
<b>TOTAL</b>		174 163.73	- 18 811.05	155 352.68

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2015 et d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 002 excédent de la section de fonctionnement.

Cet excédent sera ensuite transféré en section de fonctionnement du budget général.

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur Caumon, 1<sup>er</sup> adjoint fait procéder au vote.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget comme présentés ci-dessus et affecte le résultat de fonctionnement au compte 002 excédent de la section de fonctionnement.*

#### **Objet 6 : Budget Primitif 2016 – Budget OPTVA**

Monsieur le Maire présente le projet de Budget des opérations soumises à la TVA 2016 de la commune.

Ce budget primitif ci-joint s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi :

Section de fonctionnement : 21 860 €

Section d'investissement : 161 492€

**Total 183 352 €**

*Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 des opérations soumises à TVA tel qu'indiqué dans le document annexé.*

#### **Objet 7 : Taux des impôts locaux pour 2016**

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties sont des impôts directs perçus par la commune. Il précise que ces trois taxes sont assises sur la valeur locative des biens, c'est-à-dire sur le loyer théorique annuel que l'on pourrait obtenir de ces biens. Cette valeur locative est déterminée par l'administration en fonction de critères objectifs d'évaluation, elle est revalorisée chaque année.

Il appartient par contre aux conseils municipaux de fixer les taux d'imposition qui seront appliqués à ces valeurs locatives. Cette année exceptionnellement, pour l'estimation du produit attendu et nécessaire à l'équilibre du budget, la commune s'est appuyée sur la base de TH transmise par notre comptable public, en substitution de la base de TH figurant sur l'état 1259, suite au changement du régime des exonérations de TH.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition de 2015 pour 2016

Taxes	Taux 2015	Taux 2016
Habitation	8.56	<b>8.56</b>
Foncier bâti	17.73	<b>17.73</b>
Foncier non bâti	79.76	<b>79.76</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux des impôts locaux pour 2016 tels que présentés ci-dessus.*

### **Objet 8 : Subvention à l'Amicale du personnel**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'allouer pour l'exercice 2016 une subvention de 11 600 € à l'Amicale du personnel de la ville. Cette association mène une action importante en faveur du personnel communal en proposant de nombreuses prestations.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention de 11 600€ à l'Amicale du personnel de la ville pour l'exercice 2016.*

### **Objet 9 : Subvention à l'association « Transhumance et traditions en pays gangeois » année 2016.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association Transhumance et traditions en pays Gangeois organise avec le soutien de la commune, une journée le 12 juin prochain une fête agricole. Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention de 3 000 € pour soutenir l'association dans l'organisation de cette manifestation.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention de 3 000€ pour soutenir cette association dans l'organisation de la journée du 12 juin 2016.*

### **Objet 10 : Subvention association « Centenaire de la Guerre 14-18 – concours universitaire de Montpellier »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société des membres de la légion d'honneur de Montpellier a créé une association « centenaire de la Guerre de 14-18, concours universitaire de Montpellier » dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre de 14-18. Ce concours vise à récompenser les meilleurs mémoires et thèses sur le sujet de la Grande guerre, tous les ans sur une période de 5 ans.

Pour soutenir cette initiative Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 500 €.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention d'un montant de 500€ pour soutenir cette initiative.*

### **Objet 12 : Droit de place - fête votive**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs des droits de place pour la fête votive

<b>DROIT DE PLACE FETE VOTIVE 2016</b>		
<b>CATEGORIES</b>	<b>TARIFS 2015</b>	<b>TARIFS 2016</b>
Manège par m <sup>2</sup> par jour (Tir, Pêche aux canards, Confiserie, Pinces, Petit manège circulaire pour enfants, Manège Linéaire...)	<b>0,77€/m<sup>2</sup>/jour</b>	<b>0,79€/m<sup>2</sup>/jour</b>
Manège circulaire diamètre entre 10m et 16m	<b>94€/jour</b>	<b>96€/jour</b>

Manège Chenille pour adultes	84€/jour	86€/jour
Mini Scooter pour enfants et Manège enfantin	47€/jour	48€/jour
Scooter pour adultes	94€/jour	96€/jour

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs des droits de place pour la fête votive 2016.*

### **Objet 13 : Demande de subvention-Conseil départemental –Projet Cours de la République**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Départemental est un partenaire financier essentiel dans les investissements que la commune réalise.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir un soutien financier pour la réalisation du **projet de restructuration du Cours de la République**. Cette opération a déjà été financée par le Conseil Départemental pour la première partie des travaux.

En 2016 il est prévu de réaliser *deux tranches*. *Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 535 000 € HT.*

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Demande de subvention en cours auprès du Fond de soutien à l'investissement public local
- Réserve parlementaire 1.3 %
- Conseil Régional : 11%

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Hérault pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour le projet de restructuration du Cours de la République.*

### **Objet 14 : Demande de subvention-Conseil départemental –Projet Restructuration du centre ancien**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le Conseil Départemental est un partenaire financier essentiel dans les investissements que la commune réalise.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir un soutien financier pour l'opération de requalification du centre ancien.

Afin de réaliser ce projet structurant pour la commune il est prévu en 2016 une première tranche de travaux : la démolition du premier îlot propriété de la commune.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 930 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Demande de subvention en cours auprès du Fond de soutien à l'investissement public local

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Hérault pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour le projet de requalification du Centre ancien 1<sup>er</sup> tranche – démolition îlot de la Séranne.*

### **Objet 15 : Adoption du règlement « façades »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a mis en place depuis plusieurs années une opération façades. L'objectif de cette opération est la rénovation du patrimoine architectural et une amélioration de l'image générale de la Commune en incitant les propriétaires à

réaliser des réhabilitations complètes et de qualité. La subvention porte sur les travaux de ravalement et de restitution de façades visibles depuis l'espace public.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le règlement d'attribution de subvention pour la rénovation de façades évolue. En effet, il est proposé de cibler certains quartiers où la commune a investi ou investit pour inciter les propriétaires à réaliser ces travaux de réhabilitation.

Il propose donc que le Conseil Municipal valide ces nouvelles dispositions.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouvelles dispositions du règlement de la réhabilitation des façades.*

#### **Objet 16 : Création d'une enveloppe pour l'opération « façades »**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'une enveloppe d'un montant de 10 000 € pour le financement de cette opération qui sera mobilisée au fur et à mesure des demandes des particuliers.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2016.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la création d'une enveloppe d'un montant de 10 000€ pour le financement de l'opération « façades ».*

#### **Objet 17 : Acquisition d'actions de la SPLA TERRITOIRE 34**

Monsieur le Maire expose que le département de l'Hérault a créé la SPLA TERRITOIRE 34, dont il est l'actionnaire principal. Cette société, en tant que société publique locale d'aménagement, ne peut intervenir que pour le compte de ses actionnaires.

Notre commune pourrait confier à cette société un certain nombre d'opérations et en particulier le programme centre bourg sachant qu'en tant que SPLA, elle est qualifiée de quasi-régie (organisme « in house ») et qu'en conséquence ses actionnaires peuvent contracter avec elle sans devoir la mettre en concurrence.

Notre entrée au capital se fera au moyen d'une cession d'actions de la part du Département de l'Hérault, qui portera sur 2 actions ; cette cession se fera à la valeur nominale, à savoir 1 000€ par action, soit un total de 2 000€.

Cette cession portant sur un nombre réduit d'actions (2 sur les 710 qui composent le capital), notre Commune rejoindra l'assemblée spéciale, qui désigne un administrateur qui en représente collectivement les membres.

Conformément à la loi et aux statuts, l'opération sera soumise pour agrément au conseil d'administration de la SPLA TERRITOIRE 34.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*-Vu, le code de commerce ;*

*-Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1524-5 ;*

*-Vu les statuts de la SPLA TERRITOIRE 34*

*Autorise à l'unanimité :*



*-Monsieur le Maire à poursuivre les démarches ayant pour objectif l'acquisition de 2 actions de la SPLA TERRITOIRE 34 auprès du Département de l'Hérault, à la valeur nominale soit 1 000€ par action, soit un total de 2 000€, la somme correspondante devant être prélevée sur le budget investissement, Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette opération ;*

*Désigne :*

- Monsieur Fratissier pour représenter la commune auprès de l'assemblée spéciale de la SPLA, et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre ;*
- Monsieur Fratissier pour représenter la commune auprès des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPLA, et l'autorise à accepter toute fonction dans ce cadre.*

Cette opération bénéficiera des dispositions de l'article 1042 II du code général des impôts.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.**